

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce 7^e jour du mois de mai 2015, à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Est également présent, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière ainsi que madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2015-05-76 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Appel d'offres pour l'élaboration d'une étude organisationnelle
5. Période de questions des citoyens au président de la séance
6. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2015-05-77 4- APPEL D'OFFRES POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE ORGANISATIONNELLE

Considérant que la ville de Paspébiac souhaite actualiser et renforcer son organisation structurelle et organisationnelle;

Considérant que la Ville souhaite également renforcer l'efficacité de ses services municipaux;

En conséquence il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction municipale à lancer un appel d'offre afin de faire réaliser une étude organisationnelle afin d'améliorer la structure municipale de la Ville avec l'objectif de rehausser la qualité et l'efficacité des services municipaux.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

Aucune question n'est posée

2015-05-78 6- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil que la séance soit levée. Il est 18 h 40.